



# L'usage du téléphone au volant vu par les salariés et les chefs d'entreprise

## Quels enseignements ?

*Gérald PLOQUIN, 15 mars 2012*

## 1. La persistance d'une habitude

**Près de deux salariés sur trois**, conduisant à titre professionnel, sont amenés à passer ou à recevoir des appels téléphoniques au cours de leurs déplacements

## DSCR

### Bilan provisoire de l'accidentalité routière 2011

En moyenne, le nombre d'usagers qui, à un instant « t », utilisent un téléphone portable, est estimé en France à **2,3%** pour le téléphone tenu à la main.

En France, téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

# **Un automobiliste sur quatre admet téléphoner sans kit mains libres**

Sondage Ipsos pour la Fondation Vinci Autoroutes, Fév 2012

**Un automobiliste sur quatre (26%)** admet téléphoner sans kit mains libres, 24% règlent leur GPS en roulant et 20% avouent lire ou écrire des SMS en roulant.

La lecture et l'envoi de SMS et de mails en situation de conduite progressent de 18 points chez les jeunes, passant de 27% en 2011 à 45% en 2012 et il arrive même à près d'un jeune sur dix de surfer sur internet tout en conduisant.

## 2. Une sous-évaluation du risque

**80%** des appels sont passés en situation de conduite ou à l'arrêt chaque fois que cela est possible,

**20%** seulement des appels sont passés systématiquement à l'arrêt.

Globalement **40%** (Employeurs et salariés) déclarent que téléphoner en conduisant n'est pas plus dangereux que parler avec son passager en conduisant,

### 3. Des idées fausses sur le Kit Mains Libres

**67%** des employeurs et **58%** des salariés déclarent que téléphoner à l'aide d'un kit mains libres réduit vraiment le risque.

Effet de la tolérance par défaut du Code de la route ?

## 4. Une méconnaissance de la responsabilité de l'employeur

**41%** des employeurs considèrent que **téléphoner en conduisant est l'affaire du conducteur et n'engage que lui,**

**1 sur 2** sait que, lors d'un accident impliquant un salarié en déplacement professionnel, qui téléphonerait en conduisant au moment de l'accident, la responsabilité de l'entreprise (de l'employeur) pourrait être engagée.

## 5. Un parent pauvre dans l'évaluation des risques

**35%** des employeurs déclarent avoir cherché à évaluer le risque du téléphone au volant lors des déplacements professionnels

## 6. Néanmoins, une prise de conscience....

**Une nette majorité de salariés (7 sur 10) trouverait raisonnable, ou normal, que l'entreprise édicte des règles restreignant l'utilisation du téléphone mobile au cours des déplacements en voiture**

**56% des employeurs** ayant mis en place des mesures de prévention pensent que l'entreprise devrait s'investir davantage dans la prévention de ses salariés concernant le risque que représente le téléphone au volant lors des déplacements professionnels.

**...une ouverture sur des actions ?**